Nouméa, le 21 mai 2016

VŒU
relatif à l'amélioration de la condition des jeunes en Nouvelle-Calédonie

Le congrès des jeunes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la délibération n°42/CP du 4 mai 2016 relative au congrès des jeunes ;
Vu les travaux du 21 mai 2016 des cinq commissions composant le congrès des jeunes, portant sur les mesures susceptibles d'améliorer la condition des jeunes en Nouvelle-Calédonie,

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Le congrès des jeunes de la Nouvelle-Calédonie sollicite l'intervention des autorités compétentes afin d'élaborer des projets ou propositions de texte relatifs à la mise en œuvre en Nouvelle-Calédonie de mesures visant à améliorer la condition des jeunes :

Article 1er : La commission de la santé, dont la thématique était la couverture sociale généralisée pour les jeunes, propose la mesure suivante :

- mise en place d'une carte informatique généralisée dont :
  - l'objectif sera qu'elle soit :
    - accessible à tous ;
    - gratuite pour les plus démunis ;
    - individuelle et nominative ;
    - valable tout au long de notre vie ;
    - valable sur tout le territoire mais aussi à l'extérieur du territoire ;
    - dématérialisée.
  - la création relèvera des mairies ;
  - l'accès se fera :
    - pour les structures de santé *via* un logiciel unique dans lequel seraient stockées toutes les données ;
    - pour les personnes *via* une application sur les téléphones/tablettes, *via* internet avec un accès codifié ou *via* des bornes disponibles dans les pharmacies ;
  - le nom reste à déterminer mais pourrait être en langue vernaculaire.

Article 2 : La commission contre les violences, dont la thématique était l'élaboration de divers supports par les jeunes sur les comportements des jeunes (incivilités) (court-métrage, campagnes publicitaires…), propose les mesures suivantes :

- la réalisation d'un film percutant : par le biais d'un projet au sein des établissements en utilisant les moyens à disposition, c'est-à-dire l'ensemble des ateliers : théâtre, musique,

etc. Chaque établissement pourrait travailler sur un scénario et ensuite un film serait monté avec l'ensemble des projets établis dans les différents établissements ;

- la mise en place d'une journée d'action contre la violence, avec un symbole à définir. Ceci pourrait se faire par le biais d'un concours et le choix du symbole pourrait être validé par la commission ;

- la création de groupe de prévention dans les établissements afin de faire prendre conscience que tous sont acteurs et qu'il y a nécessité à ne pas laisser faire.

- mise en place de mesures de sensibilisation sur les discriminations que subissent les personnes en situation de handicap.

Article 3 : La commission « avenir », dont la thématique était quelle société pour demain ? (économie, social, avenir institutionnel, bourse d'études...), propose les mesures suivantes :

- une sensibilisation par courrier des collectivités concernées (vice-rectorat, provinces...) à la problématique des modalités de versement des bourses et des aides et au délai parfois trop long ;

- qu'un document de synthèse des aides et bourses destinées aux élèves et aux étudiants (comprenant les moyens consentis) soit réalisé à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie et rendu publique. Les critères d'attribution de ces aides devront y figurer (conditions de revenus, filières prioritaires, localisation des étudiants à l'extérieur de la Nouvelle-Calédonie, identification de besoins spécifiques pour la Nouvelle-Calédonie...) ;

- la réévaluation des bourses post baccalauréat à partir du MASTER (niveau II) ;

- que le dispositif de récompenses des élèves bacheliers, détenteurs de mentions au baccalauréat, soit étendu aux provinces Nord et îles Loyauté ;

- l'augmentation des filières de formations en bac + 2 en Nouvelle-Calédonie et une plus grande diversification des filières afin que les jeunes Calédoniens puissent réaliser un parcours de formation du début jusqu'à son terme sur le territoire même s'il est nécessaire de s'ouvrir sur le monde ;

- l'extension obligatoire des carrefours des métiers en seconde au sein des établissements scolaires avec l'ensemble des filières et des acteurs ;

- la mise en place de deux semaines de stage au sein d'une entreprise (industrielle ou artisanale...) pour tous les jeunes en classe de troisième des collèges. Cela serait complémentaire des carrefours des métiers car ces stages permettent une véritable découverte *in situ* de la profession et donc une meilleure orientation.

Article 4 : La commission « loisirs », dont la thématique était l'aménagement des rythmes scolaires, propose les mesures suivantes :

- terminer les journées de cours une heure plus tôt mais imposer une heure d'étude obligatoire et encadrée, les lundis, mardis et jeudis ;

- raccourcir le temps de travail des vendredis après-midi afin de permettre aux élèves, habitant loin de leur établissement scolaire, de rentrer chez eux plus tôt et de disposer de davantage de temps le week-end.

Article 5 : La commission de l'environnement propose les mesures suivantes :

- mettre en place des mesures de sensibilisation des jeunes :
  - demander la création de classes écologiques dès l'école primaire (à partir du CE2) et jusqu'au lycée, afin que les enfants de ces classes effectuent les actions de sensibilisation auprès des autres élèves eux-mêmes afin de mieux faire passer les messages ;
  - mettre en place un module obligatoire relatif à l'environnement dans les programmes scolaires ;
  - mettre en place au sein des lycées une communication mensuelle sur le sujet de l'environnement ;

- améliorer le contrôle des dépotoirs afin d'éviter les pollutions et de mieux retraiter les déchets ;

- mettre en place une application sécurisée favorisant le covoiturage permettant ainsi de limiter la production de co2.

Article 6 : Le présent vœu sera transmis aux institutions, collectivités et établissements concernés.

Examiné en séance de restitution du congrès des jeunes, le 21 mai 2016.

Le Président
du congrès de la Nouvelle-Calédonie

Thierry SANTA

La Présidente
du congrès des jeunes de la Nouvelle-Calédonie

Paule LEPEU